

Madame, Monsieur,

À la suite de votre demande, je vous informe qu'une session de passation du TCF Intégration, Résidence, Nationalité (IRN) se déroulera le **VENDREDI 11 OCTOBRE 2024.**



IMPORTANT : une photo de vous sera faite le jour de l'examen à la demande de la Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN)



Pour quelle raison avez-vous choisi de passer le TCF IRN ? *Merci de cocher l'une des cases ci-dessous :*

CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut vous être demandée en fonction de votre niveau en français.

CARTE DE RÉSIDENT

En tant qu'étranger, vous pouvez bénéficier d'une carte de résident de 10 ans, sous certaines conditions. Vous pouvez la demander si vous avez des attaches familiales en France, si vous avez rendu des services à la France ou si vous bénéficiez d'une protection internationale. Elle peut vous être remise en premier titre de séjour ou en renouvellement d'une carte temporaire ou pluriannuelle.

NATIONALITÉ

Vous êtes étranger et vous voulez avoir la nationalité française.

Merci de bien vouloir faire parvenir par mail à tcf@u-picardie.fr les informations suivantes :

- Nom :	
- Prénom :	
- Date de naissance :	
- Sexe :	
- Pays de naissance :	
- Commune et code postal de naissance* :	
- Nationalité :	
- Langue maternelle :	
- Adresse mail :	
- Téléphone :	

J'autorise France Education international à utiliser mes données à des fins de formation.

Une convocation aux épreuves du TCF vous sera adressée par mail dès réception de votre paiement.

Tarif : 140 euros

**pour tout candidat dont le pays de naissance est la France.*